

RECRUTE

POUR SON DÉPARTEMENT :
Lettres, langues et sciences humaines
Et
pour son Unité de recherche
Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique

👉 **Un ATER en ethno-archéologie océanienne (CNU 20)
à mi-temps**

♦ **Contrat du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018.**

♦ **Peuvent faire acte de candidature (article 2 du décret n° 88-654 du 7 mai 1988 modifié) :**

- Les fonctionnaires titulaires et stagiaires de catégorie A de l'État, des collectivités territoriales ou d'un établissement public en dépendant, inscrits en vue de la préparation du doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches ou s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur ;
- Les enseignants ou chercheurs de nationalité étrangère ayant exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche pendant au moins deux ans, titulaires d'un doctorat ;
- Les étudiants n'ayant pas achevé leur doctorat ; en ce cas, le directeur de thèse doit attester que la thèse peut être soutenue dans un délai d'un an ;
- Les titulaires d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur.

♦ **PROFIL**

1- Enseignement

- Cours et TD de niveau Licence en archéologie et en anthropologie du Pacifique
- Cours de niveau Master sur l'art océanien

2- Recherche

- Participation aux activités de recherche de la Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique dans le domaine de archéologie et / ou de l'anthropologie océanienne.

♦ RÉMUNERATION

Salaire mensuel pour un temps plein sur la base de l'indice nouveau majorité (INM) = 441 (environ 2.375 € brut), majoré par le coefficient de 1,84 applicable en Polynésie française, + prime de recherche et d'enseignement supérieur également majoré, soit environ 385.000 francs pacifiques (environ 3.200 € net).

♦ PRISE EN CHARGE DU DÉPLACEMENT

Si la personne recrutée ne réside pas en Polynésie française, l'université peut dans certains cas accorder une aide forfaitaire.

♦ DOSSIER DE CANDIDATURE

Dossier à télécharger sur le site internet de l'université de la Polynésie française :

<http://www.upf.pf/recrutements>

Annexes A, B et C à remplir par tous les candidats ; annexes D et E à compléter selon la situation des candidats.

♦ RENSEIGNEMENTS

↳ Concernant l'enseignement

Bruno SAURA, professeur des universités, 15^e section

bruno.saura@upf.pf

☎ (00 689) 40 803 861

↳ Concernant la recherche

Eric CONTE, professeur des universités, section 20

eric.conte@upf.pf

☎ (00 689) 40 803 864

↳ Concernant les aspects administratifs

La direction des ressources humaines

recrutements@upf.pf

☎ (00 689) 40 803 929

♦ DATE LIMITE DE CANDIDATURE

✉ Le dossier de candidature adressé au président doit être transmis par voie électronique au plus tard le 10 septembre 2017 à recrutements@upf.pf